

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2019**

Le mardi 8 janvier 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Mme LA MAIRE : Nous allons débiter ce Conseil. Je souhaite à tous ceux que je n'ai pas vus individuellement et au public présent, mes meilleurs vœux pour cette année 2019, en attendant de les présenter plus officiellement le 15 janvier.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS** :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

**EXCUSES** :

Richard BRUMM  
M. Jean-Yves SECHERESSE  
M. Thierry BRAILLARD  
Mme Corinne IEHL

**POUVOIR A** :

Mme PICOT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 4 DECEMBRE 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

# **1 - 29186 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement – Délégation Générale au Service public et à la Sécurité.**

Rapporteur : Mme LA MAIRE

Mme LA MAIRE : Je souhaite introduire conjointement les quatre premières délibérations de notre séance. En 1983, après l'adoption de la loi PML, Lyon s'est dotée d'un inventaire des équipements de proximité, pour chacun de nos neuf arrondissements. Cet inventaire a été modifié à plusieurs reprises et un nouveau travail a été engagé en 2016. Il a été complété ces derniers mois, après l'adoption de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Cette loi introduit, parmi les équipements de proximité, les « espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare ». Nous avons donc eu de nombreux échanges avec la Mairie centrale pour élaborer une liste à jour, selon des critères concordants pour tous les arrondissements (*réunions des Maires en juillet et octobre 2018, échanges mail et courriers pour compléter et corriger la liste*).

Nous sommes arrivés, pour le 7<sup>e</sup>, à un accord entre Ville et Mairie d'arrondissement. C'est sur cette liste que nous délibérons aujourd'hui. Elle détaille les espaces verts transférés à l'arrondissement et les bâtiments : petite enfance, locaux sportifs, administratifs ou associatifs. En outre, le code général des collectivités territoriales (article L 2511-21) prévoit la création d'une commission mixte pour décider de l'admission et de l'utilisation des équipements de proximité. Pour harmoniser les modalités de gestion, il est proposé la même composition pour chaque arrondissement : 6 titulaires au plus représentants du Maire d'arrondissement, un nombre identique de représentants du Maire de Lyon. Cette commission mixte sera placée sous ma présidence. Un prochain Conseil d'arrondissement nous permettra de créer notre commission. Je désignerai ses membres par arrêté. Lors de sa première réunion, la commission mixte préparera un règlement intérieur. Enfin, la Ville va mettre en place des ateliers thématiques, par type d'équipement transféré, toujours dans le même souci de cohérence.

Je vais donc vous soumettre tour à tour :

- L'inventaire proposé par la Mairie centrale
- L'inventaire de l'arrondissement
- Si nous adoptons à l'identique ces deux inventaires, une délibération de concordance
- Les principes de fonctionnement de la commission mixte

M. GEOURJON : *Merci Madame la Maire., Juste une interrogation. Pouvez-vous nous préciser les droits et devoirs de l'arrondissement sur les équipements transférés ?*

Mme LA MAIRE : *Les équipements qui nous sont transférés le sont comme ceux qui existaient auparavant puisque la liste est la même, avec des budgets correspondant à ceux-ci ; budgets que nous gérons dans certaines limites, à savoir les règles relatives aux marchés publics et au fonctionnement de la comptabilité publique.*

M. GEOURJON : *Dernière question si vous le permettez ; au niveau des budgets d'entretien, est-ce que ça a une conséquence au niveau financier pour l'arrondissement ou ça reste pris en charge par la ville de Lyon ? Je pense notamment aux espaces verts où ça a été un peu plus précisé par rapport à ce qui existait avant. Est-ce que cela aura un impact financier pour l'arrondissement ou ça reste pris en charge par la ville de Lyon ?*

Mme LA MAIRE : *Effectivement, les espaces verts restent gérés par la ville de Lyon et n'auront donc pas d'impacts financiers.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **2 – Adoption de l’inventaire des équipements de proximité de la Mairie du 7e.**

Rapporteur : Mme LA MAIRE

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

## **3- 29832 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d’arrondissement de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement - Délégation Générale au Service public et à la Sécurité.**

Rapporteur : Mme LA MAIRE

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

## **4- 29142 - Commissions mixtes prévues à l’article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Principes communs de fonctionnement – Service des Mairies d’Arrondissement.**

Rapporteur : Mme LA MAIRE

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

## **5 – 29124 - Lyon 7<sup>e</sup> - Mise à disposition à titre onéreux par bail emphytéotique par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon du bâtiment n° 14 situé dans le parc Blandan, sis 37 rue du Repos, en vue de l’aménagement d’un Etablissement d’Accueil pour Jeunes Enfants - EI 07277 N° inventaire 07277A001 07277T007-01 Direction Centrale de l’Immobilier.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : C’est un document pour information qui est dans la continuité du projet de délibération que nous avons eu le 26 mars au sujet de la crèche sur le Parc Blandan.

C’est une mise à disposition à titre onéreux par bail emphytéotique par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon, du bâtiment situé sur le parc Blandan au 37 rue du Repos, en vue de l’aménagement d’un établissement d’accueil pour jeunes enfants.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Voici une étape supplémentaire pour ce futur établissement que nous attendons avec impatience.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

Mme LA MAIRE : Monsieur DA COSTA, je pense que vous allez comme habituellement nous présenter les rapports 6, 7 et 8 ensemble.

**6 – 29689 – Attribution de subventions de fonctionnement général d’un montant de 5 319 704 euros aux 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l’association Com’Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC –Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Effectivement, je vous rapporterai en même temps ces 3 rapports. Il s’agit de l’attribution de la première tranche des subventions de fonctionnement à des structures socioéducatives.

Dans notre arrondissement, ces subventions concernent la MJC Jean Macé, pour un montant de 353 795 euros, la Maison de l’Enfance, pour un montant de 281 830 euros, le centre social de Gerland subventionné à hauteur de 319 684 euros et enfin l’Arche de Noé pour un montant de 251 370 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**7 – 29690 – Attribution de subventions de fonctionnement d’un montant de 4 489 678 euros aux 13 associations gestionnaires des 15 centres sociaux de Lyon, à l’Arche de Noé, ainsi qu’à la Fédération des centres sociaux du Rhône – Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**8- 29698 - Attribution de subventions de fonctionnement d’un montant de 2 376 664 euros aux 8 associations gestionnaires de Maisons de l’Enfance de Lyon et à l’Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**9 – 29691 – Attribution d’une subvention de fonctionnement au FONJEP d’un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 11**

**Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon et au poste de directeur de l'association de gestion du Pôle 9 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC et l'association de gestion du Pôle 9 - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 11 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon.

Au titre de l'année 2019, la subvention de la ville de Lyon au FONJEP s'élève à 701 167 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**10 – 29695 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 205 231 euros au titre de l'année 2019 à diverses associations d'éducation populaire – Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 205 231 euros au titre de l'année 2019 à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 23019.

Le montant total de ces subventions s'élève à 2 205 231 euros. Dans notre arrondissement, sont concernées par ces subventions l'association Léon Lagrange, l'association Ka fêtes ô Mômes, l'association Pôle 9 MJC Centre Social située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

Je note enfin que l'association Léo Lagrange est présente dans notre arrondissement au sein de l'école maternelle et élémentaire Berthelier pour la gestion des temps périscolaires et extrascolaires.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11- 29705 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebuli Science sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de la mise en place d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebuli Science sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin, structure reconnue par des familles de notre arrondissement, pour les ateliers scientifiques qu'elle propose aux enfants à chaque période de vacances scolaires dans notre arrondissement, au sein de l'école Berthelot.

La ville de Lyon dans son ensemble, reconnaît l'action d'Ebulli Science en matière de projets culturels, scientifiques et techniques, voilà pourquoi nous nous engageons aujourd'hui à soutenir cette association par une subvention générale de fonctionnement.

Pour l'année 2019, la subvention proposée s'élève à 97 700 euros pour l'association Ebulli Science.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**12- 29729 - Groupe Scolaire VEYET – 3<sup>ème</sup> phase Extension - 128 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon – Opération n° 07012551 Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015 -1, Programme n° 00006 - Direction de la Construction.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de la 3<sup>e</sup> phase de réhabilitation de cet établissement scolaire ; elle repose sur un rafraîchissement du bâtiment Maternelle, une extension du restaurant scolaire, la création de sanitaires complémentaires, une création de cour avec préau pour l'école maternelle.

Le montant global pour ces travaux s'élève à 2 725 000 euros.

Il est important de rappeler qu'en concertation avec la ville de Lyon, la Métropole a lancé des travaux de création/aménagement de la place Kergomard ; ces travaux permettront un accès sécurisé au groupe scolaire, depuis le nouveau parvis sur la rue Kergomard.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**13- 29565 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Direction de l'Education.**

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce dernier rapport concerne l'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) pour l'année 2019.

Je ne rappellerai pas ici les détails financiers de chaque attribution. Vous avez eu l'occasion de découvrir ces éléments en marge du Conseil, néanmoins, j'aimerais rappeler que les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe.

Les subventions sont versées aux écoles pour soutenir les activités scolaires et périscolaires en lien avec leurs projets d'établissement.

Ces crédits et subventions représentent ensemble, une enveloppe de près de 2 000 000 d'euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **14 – 29747 – Nouveau dispositif de soutien aux initiatives des clubs sportifs : dispositif "Trait d'union" - Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit du nouveau dispositif de soutien aux initiatives des clubs sportifs.

Ce dispositif se nomme "Trait d'union" pour le soutien des initiatives des clubs sportifs.

Il dispose d'une enveloppe annuelle de 205 000 euros par la ville de Lyon, complété par une participation financière des clubs professionnels : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, Lyon ASVEL féminin. Cela permettra de faire émerger et d'accompagner des actions significatives dans différents domaines, tels que la santé, le handicap, les seniors, la parité homme/femme, afin de développer le sport pour tous.

Les maires d'arrondissement, l'Office des Sports de Lyon et les clubs professionnels partenaires, participeront au choix des projets soutenus.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Juste une petite intervention avec deux points : le premier c'est pour constater que le dispositif Trait d'union a vocation à remplacer les Lions du Sport qui ont été abandonnés il y a quelques mois. Je trouve que c'est étonnant que l'on nous expliquait qu'il fallait faire des économies à la ville de Lyon et que l'on supprimait les Lions du Sport pour gagner 50 000 euros et que, aujourd'hui on est capable de trouver plus de 200 000 euros pour soutenir le sport amateur.*

*On ne va pas s'en plaindre, c'est une bonne chose et je pense que les clubs amateurs en seront très satisfaits.*

*Les Lions du sport, c'était un des seuls dispositifs qui était une émanation de la base et qui était décidé par les conseils d'arrondissements et par l'adjoint au sport des arrondissements. Je trouve dommage que cet argent supplémentaire qui a été débloqué pour soutenir les clubs sportifs amateurs, soit centralisé au niveau de la mairie centrale.*

*On nous indique que cet argent ville de Lyon sera complété par des financements des clubs professionnels, je trouve cela un peu schizophrène car la ville de Lyon subventionne les clubs professionnels qui, en retour, vont subventionner les clubs amateurs de la ville de Lyon.*

*Ce serait plus simple que la ville de Lyon ne subventionne pas les clubs professionnels et le fasse plus fortement pour les clubs amateurs. Ce serait plus clair et plus simple pour tout le monde. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans 3 délibérations.*

Mme DAGORNE : *En complément de ce que vient de dire Monsieur GEOURJON, nous constatons que c'est un changement complet en termes d'aide et d'accompagnement de nos clubs de proximité.*

*La somme était peut-être plus modique pour les clubs effectivement puisque là nous sommes à un minimum de 2 500 euros pour les clubs qui pourront bénéficier de ce Trait d'union.*

*Je reviendrai un peu sur la question de la gestion en proximité puisque là, on ne parle plus du tout de cela puisque pour les Lions du sport, le dossier passait en office des sports d'arrondissement, sur proposition de l'adjoint ; cela n'est plus du tout indiqué dans le rapport que nous avons.*

*Enfin, il y a une écoute de la proximité qui me semble beaucoup moins forte que ça l'était, je dirai même plus du tout puisque la décision reviendra à la mairie centrale.*

*Autre problématique que me pose ce nouveau système, c'est la question de la somme minimale ; les Lions du sport permettaient à des clubs qui avaient des petits budgets d'avoir une aide ponctuelle pour telle opération, tel déplacement d'équipes en fonction de leurs résultats et là, on est plus du tout sur cette vision des choses.*

*Le budget est plus important mais il ne répond pas aux besoins des clubs de proximité qui sont ceux qui ne touchent quasiment rien puisqu'ils sont souvent peu concernés par la contractualisation comme les autres clubs. Par ailleurs, on rajoute des conditions. Je comprends qu'il faille des cadres pour subventionner mais on va retrouver la même problématique que pour beaucoup d'associations qui vont disparaître faute d'aides pour un fonctionnement ou un projet ponctuel car elles ne rentrent pas dans les grandes problématiques, elles ne sont pas capables de monter des dossiers en fonction de tous les critères qui sont posés. Je trouve que c'est dommage pour nos clubs de proximité qui ont*

*besoin d'une aide ponctuelle que les Lions du sport pouvaient apporter et qui ne sont pas visiblement du ressort de ce nouveau dispositif. Sur ce dossier, je m'abstiendrai.*

Mme LA MAIRE : *Il faut vous préciser que, dans les commissions qui vont attribuer des subventions après ces appels à projet, il est bien prévu la présence de la mairie d'arrondissement, du maire ou de l'adjoint au sport et un avis de l'office du sport de l'arrondissement.*

*Nous serons quand même présents et aussi pour aider les clubs à monter leurs appels à projet parce que cette question s'est posée effectivement.*

*Beaucoup d'associations n'ont pas les moyens administratifs pour établir des dossiers mais il a été prévu que ce soit quelque chose d'extrêmement simple et les mairies d'arrondissements et offices de sports pourront servir de conseil pour monter ces dossiers.*

*Ce qui est sûr c'est qu'il y aura beaucoup plus d'argent ; ce fonds est alimenté par la baisse des subventions aux grands clubs sportifs professionnels, de 5% et c'est ce qui vient alimenter ce fonds en plus de la propre participation des clubs professionnels.*

*C'est vrai comme vous disiez Monsieur GEURJON, qu'on leur retire de l'argent et ils en remettent mais tout cela fait plus d'argent au total qui va bénéficier aux sports amateurs et nous pouvons nous en réjouir.*

*Ce sur quoi on peut être plus critique, c'est sur la place de la mairie d'arrondissement qui va participer mais dans un jury composé de beaucoup d'autres personnes ; ce sera à nous soutenir les appels à projets que nous considérerons comme prioritaires pour l'arrondissement. Cela pourra être un petit club parce qu'il est important que ces petits clubs vivent car cela permet aux résidents de l'arrondissement de pratiquer des sports divers et variés ; parfois, pour certains sports il y a très peu de licenciés mais c'est important qu'ils existent.*

*Ce Trait d'union va vivre Avant de le condamner, je pense qu'il faut l'expérimenter et en tirer déjà le premier bénéfice, le fait qu'il y ait beaucoup plus d'argent pour alimenter le sport amateur qui est quand même le sport pour tous, dont nous avons besoin dans la Ville.*

Mme DAGORNE : *J'entends bien vos arguments et qu'il y aura une somme plus importante pour la globalité des clubs mais la question de la fourchette de 2 500/10 000 peut pour moi être un frein car il n'y aura pas forcément besoin de 2 500 € et dans ce cas là, je ne vois pas comment on pourra alimenter ces projets, ces aides qui pouvaient être faites.*

*Vous dites que la mairie sera associée dans cette commission mais on n'est plus dans le même état d'esprit, on revient vers un centralisme en mairie centrale alors que beaucoup de nos concitoyens demandent aujourd'hui de plus en plus de rapports de proximité avec les décisions et c'est un peu dommage d'inverser un système qui avait le mérite d'exister, auquel l'ensemble des élus dans leur diversité, pouvait être associé parce que l'on avait une participation ce qui ne sera pas forcément en arrondissement. Je ne condamne pas mais j'ai des réserves qui m'amènent aujourd'hui à m'abstenir mais je veux bien participer au bilan d'ici 1 an.*

Mme LA MAIRE : *J'ajoute quand même que le minima de 2 500 est un petit minima parce que souvent on l'attribuait pour un déplacement de club, pour une compétition exceptionnelle. C'est vite utilisé pour les besoins d'une compétition à l'extérieur avec des frais de transport, de séjour, etc.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(1 abstention : Mme DAGORNE)**

**15- 29738 - Travaux dans diverses piscines - Opération n° 60046574 –Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015 -1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 - Direction des Sports.**



Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de travaux dans diverses piscines, dans le cadre de du programme d'équipement pluriannuel, il est prévu une enveloppe pour la conservation du patrimoine et des équipements sportifs 2015-2020.

Cette délibération propose ainsi la réalisation des travaux dans 4 piscines, avec un montant de global de 370 000 euros.

Notre arrondissement est concerné par la rénovation du traitement de l'eau et des filtres de la piscine Benjamin Delessert pour 50 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**16 – 29684 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 39<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 20 janvier 2019 - Direction des Evénements et Animations.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 39<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 20 janvier 2019.

Cette association organise chaque année une course de nage avec palmes. Cette traversée de 8 km dans le Rhône jusqu'à notre arrondissement est un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau.

Le rapport propose de renouveler la subvention allouée l'an dernier, d'un montant de 1 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**17- 29551 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby – Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby que nous avons adoptée en janvier 2018.

Cet avenant propose de verser une subvention de 209 000 euros à la SASP LOU Rugby pour les missions d'intérêt général hors formation pour la saison sportive 2018/2019. Ce montant est conforme au budget 2019.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHARLES : *Conformément à la position des écologistes exprimée ici et en conseil municipal, je m'abstiendrai dans la mesure où nous sommes contre le subventionnement des clubs professionnels. Il*

*ne s'agit pas d'une critique du LOU qui fait un travail remarquable y compris de formation puisqu'il envoie des jeunes en équipe de France, au plus haut niveau mais tout simplement plus d'argent pour le sport professionnel.*

*Le rugby n'a pas encore autant d'argent que le football mais il y a des dérives et on voit que le rugby lui-même génère des problèmes importants et que les actions successives de jeunes morts sur le terrain prouvent que le professionnalisme engendre des défauts et qu'il n'appartient pas aux collectivités de subventionner des sports professionnels.*

**M. GEOURJON** : *Je m'abstiendrai également sur ce rapport pour deux raisons : une qui rejoint en partie ce qu'a dit Bruno CHARLES, notamment parce qu'en 2018, la SASP LOU Rugby a dégagé un bénéfice de 6 711 296 euros et en 2017, je crois que c'était un peu plus d'1 million d'euros de bénéfice en 2017. C'était 1 207 997 euros en 2017.*

*Lorsque des structures de sport professionnel font des bénéfices il n'y a peut-être pas besoin que la Ville les subventionne.*

*La deuxième raison : depuis maintenant 1 an ½ on essaye d'obtenir des informations précises sur les retombées financières de la promotion immobilière qui a commencé avenue Tony Garnier pour la SASP LOU Rugby. Je dis qu'on essaye puisque, le premier mail date du 15 mars 2018 suivi d'un courrier le 12 avril 2018 suivi d'un deuxième courrier du 15 mai 2018 puis d'un troisième courrier au maire de Lyon le 18 septembre 2018 auquel nous avons eu une réponse le 14 novembre 2018, je vous en lis une phrase : « à ce jour, la ville de Lyon n'a pas connaissance de l'ensemble des contrats de cessions partielles liant la SASP LOU Rugby à la SCI ; en conséquence les informations sont encore parcellaires, elles vous seront transmises par nos soins dès leur communication par LOU Rugby, prévue pour la fin de cette année »*

*Il y a encore du retard et en l'absence d'informations précises des retombées financières pour la SASP LOU Rugby, je m'abstiendrai sur ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(5 abstentions** : M. GEOURJON, M. CHARLES, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

## **18- 29550 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2018-2019 - Signature de conventions avec ces associations - Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau ou handisport au titre de la saison 2018-2019.

Il convient une nouvelle fois de souligner le travail important réalisé par l'Office des sports pour l'élaboration des critères objectifs et transparents, en matière de détermination et de répartition des montants des subventions.

Pour notre arrondissement 14 clubs sont concernés ainsi que l'Office des sports de Lyon, pour un montant de 1 022 000 euros.

Vous trouverez en annexe la répartition des subventions.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**19 – 29760 – Lyon 7<sup>e</sup> : Déclassement rétroactif des anciennes parcelles cadastrées CD50, CD80, CD117, CD119, CD125 et CD130 devenues pour partie les parcelles CD268 et CD269 et situées 63-65 avenue Tony Garnier à Lyon 7<sup>e</sup> – Direction Centrale de l’Immobilier.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s’agit par ce rapport de poursuivre le déclassement rétroactif qui avait été entamé en novembre dernier ; nous avons passé une délibération sur ce sujet.

Ce déclassement concerne les parcelles situées entre l’avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland, donc à Gerland ; parcelles qui proviennent d’anciens embranchements de voies ferrées qui reliaient celles-ci aux abattoirs de Gerland et qui, depuis l’arrêt d’activité de ces abattoirs en 1977, n’ont plus d’intérêt d’utilisation. Ces parcelles qui appartenaient au patrimoine de la ville de Lyon et depuis ont été vendues à différents opérateurs, n’avaient pas été déclassées du domaine public communal.

Il convient de procéder à un déclassement rétroactif, il s’agit des parcelles CD80, CD117, CD119, CD125 et CD130 devenues pour partie les parcelles CD268 et CD269 et situées 63-65 avenue Tony Garnier à Lyon 7<sup>e</sup>.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**20- 29577 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes, Scènes de Musiques Actuelles » pour un montant global de 475 000 euros sur les enveloppes Fond d’Intervention Culturel et Fonds d’Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions d’objectifs triennales – Direction des Affaires Culturelles.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s’agit d’un tout autre sujet puisque nous parlons de culture avec une délibération que nous passons chaque année, qui est l’attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes, Scènes de Musiques Actuelles » pour un montant global de 475 000 euros sur les enveloppes Fond d’Intervention Culturel et Fonds d’Intervention Musiques Actuelles.

Deux lieux sont concernés dans Scènes découvertes : le théâtre de l’Elysée pour du théâtre et une salle dédiée à la danse pour l’association DESOBLIQUE dont le lieu est le Croiseur. Je précise pour avoir porté ce travail toute l’année 2018 que nous avons engagé une réflexion de fond avec les Scènes découvertes de la ville de Lyon afin de retravailler ces conventions d’objectifs qui deviennent triennales et avec certaines scènes tripartites (avec l’Etat et la Région), ce qui donne une vraie visibilité pour les scènes sur l’engagement et des moyens financiers qui sont mis à leur disposition.

Les Scènes découvertes sont à la fois des lieux de diffusion des premières œuvres mais également des lieux d’accompagnement professionnel, artistique, technique et administratif.

Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement deux associations sont concernées : l’association Si Tu qui gère l’Elysée, c’est un théâtre bien repéré par les programmateurs et les compagnies qui s’y produisent ont généralement beaucoup de chance de pouvoir ensuite être jouées sur des plus grands plateaux de la Ville, la Métropole et la Région. L’association porte également le projet du programme Balises qui permet Par ailleurs, une visibilité accrue à certaines pièces sélectionnées par les structures culturelles partenaires à l’échelle de l’agglomération. L’Elysée joue ainsi pleinement son rôle de découverte des artistes émergents par le plus grand nombre. Montant de la subvention 60 000 euros.

Au sein du Croiseur, salle dédiée à la danse, l’association DESOBLIQUE reprend les missions de programmation et d’accompagnement des compagnies de danse émergentes lyonnaises, menées

auparavant par l'association Scène 7. La programmation est ouverte à toutes les danses et accessible à tous publics. Une politique de communication large auprès des réseaux danse et des programmateurs est développée.

Cette association organise un festival « Impulsions » qui a lieu en mars et en novembre et qui permet de mettre en avant un certain nombre de jeunes compagnies ou de travaux en cours.

La compagnie accueille en résidence 10 autres structures pour leur permettre un travail tout au long de l'année. Montant de la subvention : 40 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BLACHIER : *J'ai récemment laissé la présidence du Croiseur mais j'en suis encore vice-président et je ne peux donc participer au vote demandé aujourd'hui.*

Mme LA MAIRE : *C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous ne présentiez pas aujourd'hui ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne prend pas part au vote)

**21 – 29573 – Lyon 7<sup>e</sup> – Acquisition par la ville de Lyon d'un tènement immobilier et de son terrain d'assiette sis 9 et 11 rue Ravier préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier - EI 07313 - Numéro d'inventaire 07313 T 001-01 07313 A 001 Opération 07313001 Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP2015 – 1 "Aménagements groupes scolaires 2015-2020", programme 00006 - Direction Centrale de l'Immobilier.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de l'acquisition par la ville de Lyon d'un tènement immobilier et de son terrain d'assiette sis 9 et 11 rue Ravier préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier.

Ce bâtiment est assez emblématique pour ceux qui connaissent l'histoire de Gerland puisqu'il s'agit de l'un des derniers anciens cinémas de Gerland. C'est un bâtiment en R+1 sur une parcelle de 452 m<sup>2</sup> situé juste à côté de la Maison Ravier.

Ce bâtiment fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU actuel et au futur PLUH et qu'il est mis en vente par son propriétaire.

L'emplacement réservé au PLUH prévoyait d'acquérir ce bâtiment pour un équipement public, en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier. L'opportunité est donnée à la Métropole, puis à la Ville, de racheter ce bâtiment afin de le garder en réserve foncière afin de permettre l'extension de ce groupe scolaire.

Le prix de vente est celui fixé par France Domaine, à 750 000 euros, ajoutés les frais d'agence de 36 000 euros. Le montant total de l'opération est de 786 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**22 – 29190 - Modification de la délibération 2017/2842 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant**

**total de 169 7100 euros – Opération : acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction Générale des Services – Direction des Finances.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cette délibération concerne une Modification de la délibération 2017/2842 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 169 7100 euros pour une opération : acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7<sup>e</sup>.

Cette opération de logements a été livrée et je vous propose de donner un avis favorable à cette modification.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**23 - 29175 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud-est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 605 012,00 euros relatifs à une opération de construction de 42 logements (29 logements PLUS et 13 logements PLAI) située 3,5,9 et 11, rue Lagrange à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction Générale des Services – Direction des Finances.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud-est Méditerranée (bailleur de la SNCF entre autres) pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 605 012,00 euros relatifs à une opération de construction de 42 logements (29 logements PLUS et 13 logements PLAI) située 3,5,9 et 11, rue Lagrange à Lyon 7<sup>e</sup>, juste à côté d'un patrimoine qu'elle possède déjà.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous. Nous nous retrouverons si vous le voulez bien, à la Halle Tony Garnier le 15 janvier pour les vœux de l'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h25.